

**Comité de Pilotage de l'ITIE,  
Initiative pour la Transparence  
dans les Industries Extractives**

**REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi**



**Validation du Mali à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries  
Extractives**

**Réponse du Comité de pilotage au rapport initial de validation du Secrétariat  
international**

**Bamako, le 11 janvier 2017**

**Le Comité de pilotage**

## **RESUME**

Le Gouvernement de la République du Mali a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le 02 août 2006 afin de promouvoir une meilleure gouvernance du secteur extractif et faire de ce secteur un levier de croissance durable pour l'économie nationale et un important facteur de réduction de la pauvreté. Après avoir mis en œuvre l'Initiative pendant cinq (5) ans et suivi ses règles, notamment la publication de sept rapports ITIE, le Mali a été déclaré pays conforme le 29 août 2011.

Cinq ans plus tard, le Mali devrait de nouveau être soumis à la validation et cette fois-ci, conformément aux nouvelles dispositions de l'ITIE. Le 1<sup>er</sup> juin 2016, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que la Validation du Mali devra démarrer le 1er juillet 2016, avec une collecte de données initiales et une consultation avec les parties prenantes conduites par le Secrétariat international. C'est dans ce cadre qu'une mission du Secrétariat international de l'ITIE qui constitue la première des trois étapes de la procédure de validation a séjourné du 10 au 14 octobre 2016 à Bamako pour procéder à la collecte des données et à la consultation avec les parties prenantes.

Suite à cette mission et conformément aux dispositions de la nouvelle procédure de validation, le rapport initial de la mission a été envoyé au Secrétaire permanent de l'ITIE-Mali le 23 décembre 2016. Le rapport a été partagé avec tous les membres du Comité de pilotage le même jour. Le délai pour recueillir les commentaires et observations du Comité de pilotage a été fixé au 13 janvier 2017.

Après analyse du rapport initial de validation du Secrétariat international de l'ITIE, le Comité de pilotage a émis les observations et commentaires ci-après.

<b>Partie 1 – Suivi exercé par le Groupe multipartite</b>		
<b>Exigence – (disposition de l'ITIE)</b>	<b>Résultat</b>	<b>Réponse du GMP</b>
Suivi du processus exercé par le gouvernement (1.1)	Progrès satisfaisants	<p>Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence, le Comité de pilotage veillera au renforcement, sinon au maintien de l'engagement du gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE.</p> <p>En effet, le gouvernement a financé la production du rapport ITIE 2015 qui devait être publié avant le 31 décembre 2016.</p> <p>Le gouvernement a augmenté le budget du Secrétariat national de l'ITIE de 46% pour l'exercice 2017.</p> <p>Le gouvernement a pris les dispositions pour la prise en compte de l'ITIE dans le code minier en cours de révision.</p>
Engagement des entreprises (1.2)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage veillera au renforcement de l'engagement des entreprises dans la mise en œuvre de l'ITIE.
Engagement de la Société civile (1.3)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage veillera au renforcement de l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE.
Gouvernance et fonctionnement du Comité de pilotage (1.4)	Progrès inadéquats	<p>Un nouveau décret et un nouveau règlement intérieur du Comité de pilotage ont récemment été adoptés en vue d'améliorer le fonctionnement du Comité de pilotage. Le Comité de pilotage s'engage sans tarder, à mettre en œuvre lesdits textes. Le Comité s'engage également à prendre les mesures en vue d'améliorer la représentativité et la communication au sein de ses collègues.</p> <p>Le Comité de pilotage s'engage à inclure une activité relative à la révision du décret et du règlement dans son futur plan de travail conformément aux pratiques exigées par la norme.</p>
Plan de travail (1.5)	Progrès significatifs	Le Comité de pilotage se propose de mener une consultation plus élargie avec les parties appropriées en vue de mieux aligner les objectifs de son plan de travail avec les priorités nationales en matière de bonne gouvernance du secteur extractif. Le Comité se propose également de corriger tout autre écart entre son plan de travail et la Norme ITIE 2016.

Partie 2 – Divulgation de l'ITIE		
Cadre légal (2.1)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE. Toutefois, le Comité de pilotage se propose d'explorer les possibilités d'améliorer la publication d'information sur le cadre légal des industries extractives.
Octroi des licences (2.2)	Progrès inadéquats	D'importantes informations sur l'octroi des licences ne sont pas parues dans le rapport ITIE 2013 tels que les critères techniques et financiers. Toutefois le Comité reconnaît que cela était dû à une simple omission. Cette information était bien disponible pendant la période d'élaboration du rapport ITIE 2013 et le problème a été corrigé dans le rapport ITIE 2014 qui vient d'être publié. Les nouveaux systèmes de cadastre minier et pétrolier mis en place permettent désormais de rendre accessibles au public les informations requises par l'exigence 2.2 de la Norme. Le Comité s'engage à veiller à la mise à jour régulière de ces informations. <b>Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence.</b>
Registre des licences (2.3)	Progrès significatifs	Le Comité de pilotage reconnaît qu'il y a eu omission d'informations sur une société pétrolière retenue dans le périmètre ITIE 2013. Toutefois ce problème a été corrigé dans le rapport ITIE 2014 qui vient d'être publié. Les informations sur tous les titres sont désormais accessibles au public en ligne à <a href="http://www.referentiel.mines.gouv.ml">www.referentiel.mines.gouv.ml</a> . Le Comité de pilotage s'engage à veiller à la mise à jour régulière de ces informations. <b>Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence.</b>
Divulgation des contrats (2.4)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage se propose de considérer les possibilités d'amélioration de la publication des contrats dans le secteur extractif.

Divulgence de la propriété réelle (2.5)	Au-delà	Le Comité de pilotage se félicite d'avoir soumis sa feuille de route pour la divulgation de la propriété réelle. Le Comité s'engage à veiller à la mise en œuvre de ladite feuille de route.
Participation de l'Etat (2.6)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE, le Comité de pilotage veillera à la publication de toute nouvelle participation de l'Etat dans le capital des entreprises extractives.
<b>Partie 3 – Suivi et production</b>		
Vue d'ensemble du secteur extractif, y compris les activités d'exploration (3.1)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage veillera à la publication de toute nouvelle information sur la vue d'ensemble des industries extractives.
Données de production (3.2)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage veillera à la publication de toutes les données de production dans le secteur extractif.
Données d'exportation (3.3)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE, le Comité de pilotage veillera à la publication de toutes les données d'exportation du secteur extractif.
<b>Partie 4 – Perception des revenus</b>		
Exhaustivité (4.1)	Progrès significatifs	Le Comité de pilotage s'engage à veiller sur l'exhaustivité des déclarations des entités retenues dans le périmètre ITIE. D'ailleurs, dans le cadre de l'élaboration des rapports ITIE 2014 et 2015, le président du Comité de pilotage a envoyé des lettres de mise en demeure aux sociétés qui n'ont pas soumis leur formulaire dans le délai indiqué.
Revenus en nature (4.2)	N/A	Disposition non applicable au Mali.
Accords de troc (4.3)	N/A	Disposition non applicable au Mali.
Revenus provenant du transport (4.4)	N/A	Disposition non applicable au Mali.
Transactions entre les entreprises d'Etat et l'Etat (4.5)	N/A	Disposition non applicable au Mali.
Paiements infranationaux directs (4.6)	N/A	Disposition non applicable au Mali.
Niveau de désagrégation (4.7)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE,

		le Comité de pilotage veillera à la divulgation désagrégée des données du secteur extractif.
Ponctualité des données (4.8)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage veillera à la publication ponctuelle des rapports ITIE et des rapports annuels d'avancement.
Qualité des données (4.9)	Progrès inadéquats	<p>Malgré les dispositions qu'il a prises, le Comité de pilotage reconnaît l'insuffisance notée au niveau de l'exhaustivité et la fiabilité des données à la publication du rapport ITIE 2013. Toutefois, les mesures supplémentaires prises par le Comité de pilotage ont permis de largement corriger les insuffisances en question.</p> <p>Le Comité de pilotage se propose de veiller à ce que le gouvernement du Mali revoie les systèmes de tenue des dossiers des agences.</p> <p>En vertu du principe de l'unicité de la caisse applicable au trésor, le Comité de pilotage dans son futur plan de travail proposera l'informatisation des systèmes de tenue des dossiers afin de désagréger les versements par contribuable et par nature de flux de paiements pour les agences gouvernementales participant aux processus de déclaration ITIE, pour garantir l'exécution de procédures appropriées pour la tenue des dossiers et des comptes afin d'améliorer la traçabilité des revenus, la transparence et la redevabilité.</p> <p>Le Comité de pilotage veillera également à ce que toutes les entités déclarantes présentent des chiffres exhaustifs et fiables.</p> <p><b>Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence.</b></p>
<b>Partie 5 – Gestion et répartition des revenus</b>		
Répartition des revenus (5.1)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE, le Comité de pilotage veillera à la publication de toutes les données sur la répartition des revenus du secteur extractif.
Transferts infranationaux (5.2)	Progrès inadéquats	Dans le rapport ITIE 2013 page 55 les droits de patente ont été divulgués et rapprochés entre les sociétés extractives et les Directions régionales

		<p>des impôts. L'option choisie par le Comité de pilotage est de divulguer les transferts infranationaux (montants réellement transférés) par une déclaration unilatérale par le Trésor. Nous comprenons que le Trésor n'a pas été en mesure de communiquer l'information, nous demandons de retenir les efforts suivants fournis par le comité de pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Divulgation et rapprochements des droits de patente entre les Directions régionales des impôts et les sociétés extractives (même si la norme ne le recommande ainsi)</li> <li>- Décision prise pour une déclaration unilatérale des transferts infranationaux car la réconciliation entre les entités de l'Etat déconcentrées et celles décentralisées n'a pas été envisagée (malgré que le Trésor n'ait pas divulgué les ces transferts).</li> </ul> <p><b>Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence.</b></p>
Gestion des revenus et des dépenses (5.3)	Au-delà	Le Comité de pilotage se félicite du niveau de progrès réalisé dans la gestion des revenus et des dépenses.
<b>Partie 6 – Dépenses sociales et économiques</b>		
Dépenses sociales (6.1)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE, le Comité de pilotage veillera à la publication de toutes les données sur les dépenses sociales.
Dépenses quasi-fiscales des entreprises d'Etat (6.2)	N/A	Disposition non applicable au Mali.
Contribution du secteur extractif à l'économie (6.3)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE, le Comité de pilotage veillera à la publication de toutes les données sur la contribution du secteur extractif à l'économie nationale
<b>Partie 7 – Résultats et impact</b>		
Débat public (7.1)	Progrès significatifs	Comme le rapport ITIE 2012, le rapport ITIE 2013 a fait l'objet d'une large diffusion au niveau des régions, cercles, communes et sites de production minière et à Bamako. Onze localités en plus la ville de Bamako ont été couvertes par la diffusion du

		rapport pour lequel les manifestants ont manifesté un très grand intérêt. <b>Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence.</b>
Accessibilité des données (7.2)	Progrès significatifs	Le Comité de pilotage s'engage à définir sa politique d'accessibilité, de diffusion et d'utilisation des données ITIE et veillera à améliorer et assurer la publication des informations dans des formats de données ouvertes.
Enseignements tirés et suivi des recommandations (7.3)	Progrès significatifs	Le Comité de pilotage s'engage à tenir compte des recommandations provenant des Rapports ITIE et convenir des mesures à prendre pour en améliorer et assurer le suivi et la mise en œuvre.
Résultats et impacts de la mise en œuvre (7.4)	Progrès significatifs	Le Comité de pilotage s'engage à continuer de publier les rapports annuels d'avancement de façon ponctuelle et régulière et à prendre des mesures supplémentaires pour évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE

## **CONCLUSION**

Tout en remerciant la mission de validation initiale pour le partage de ses résultats et la formulation de recommandations, le Comité de pilotage de l'ITIE-Mali souhaite la prise en compte de ses observations. Le Comité de pilotage réaffirme son engagement dans le processus ITIE et ne tardera pas à suivre et mettre en œuvre les recommandations formulées en vue d'améliorer le processus ITIE au Mali.